

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**SÉANCE DU MERCREDI 2 NOVEMBRE 2016**

Membres :

- en exercice	41
- présents	30
- représentés	9
- excusés	2
- votants	39

Secrétaire de séance : Madame Audrey TROIN

Le quorum requis étant atteint, le Conseil communautaire peut valablement délibérer.

**Délibération n° 2016/11/02-09**

**OBJET : Budget annexe DMA - Décision modificative n° 1**

L'an deux mille seize, le deux novembre à quatorze heures et trente minutes, les membres du Conseil communautaire de la Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez, dûment convoqués le 26 octobre 2016, se sont réunis Salle de l'Espéridou - 111 route des Moulins de Paillas à Gassin, sous la Présidence de M. Jean-Pierre TUVÉRI, 1<sup>er</sup> vice-président.

**Membres présents :**

Jean-Pierre TUVÉRI	Sylvie GAUTHIER	Muriel LECCA-BERGER
Philippe LEONELLI	Farid BENALIKHOUDJA	Frédéric BRANSIEC
Marc Etienne LANSADÉ	Audrey TROIN	Jeanne-Marie CAGNOL
Anne-Marie WANIART	Eric MASSON	Nathalie DANTAS
Bernard JOBERT	Laëtitia PICOT	Thierry GOBINO
Raymond CAZAUBON	Valérie MASSON-ROBIN	José LECLERE
Florence LANLIARD	René LE VIAVANT	Hélène BERNARDI
Roland BRUNO	Robert PESCE	Pierre-Yves TIERCE
Jean PLENAT	Anne KISS	Michèle DALLIES
Céline GARNIER	François BERTOLOTTI	Michel FACCIN

**Membres représentés :**

Vincent MORISSE donne procuration à Anne-Marie WANIART  
Alain BENEDETTO donne procuration à François BERTOLOTTI  
Jean-Luc LAURENT donne procuration à Céline GARNIER  
Ernest DAL SOGLIO donne procuration à Philippe LEONELLI  
Jonathan LAURITO donne procuration à Eric MASSON  
Patrice AMADO donne procuration à Jeanne-Marie CAGNOL  
Charles PIERRUGUES donne procuration à Michèle DALLIES  
Sylvie SIRI donne procuration à Florence LANLIARD  
Frank BOUMENDIL donne procuration à Jean-Pierre TUVÉRI

**Membres excusés :**

Jean-Jacques COURCHET  
Renée FALCO

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20161102-2016\_11\_02\_09-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/11/2016  
Publication : 04/11/2016

Délibération n° 2016/11/02-09

OBJET : Budget annexe DMA - Décision modificative n° 1

Le rapporteur expose :

Cette décision modificative a pour objet de mettre en adéquation les prévisions budgétaires avec les données officielles reçues après le vote du budget, mais également de tenir compte de l'évolution en cours d'année de certaines natures de dépenses et de recettes, tant en fonctionnement qu'en investissement.

Sur proposition de monsieur le président de la Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez, il est demandé à l'assemblée de se prononcer sur les modifications suivantes :

Dépenses de fonctionnement :

Réal		37 688,00
<b>Chapitre 011 : Charges à caractère général</b>		<b>- 403 646,00</b>
611	Contrat de prestations de services	- 425 646,00
6228	Honoraires divers	22 000,00
<b>Chapitre 67 : Charges exceptionnelles</b>		<b>737 544,00</b>
673	Titres annulés sur exercices antérieurs	- 21 706,00
6748	Autres subventions exceptionnelles	759 250,00
<b>Chapitre 022 : Dépenses imprévues</b>		<b>- 296 210,00</b>
<b>Total dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>37 688,00</b>

Recettes de fonctionnement :

Réal		37 688,00
<b>Chapitre 77 : Produits exceptionnels</b>		<b>37 688,00</b>
7788	Produits exceptionnels divers	37 688,00
<b>Total recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>37 688,00</b>

Dépenses d'investissement :

Réal		- 390 514,97
<b>Chapitre 21 : Immobilisations corporelles</b>		<b>186 023,03</b>
2158	Autres installations, matériel et outillage techniques	39 634,00
21738	Autres constructions	146 389,03
<b>Chapitre 23 : Immobilisations en cours</b>		<b>- 396 538,00</b>
2312	Agencements et aménagements de terrains	-99 720,00
2317	Immobilisations corporelles reçues au titre d'une mise à disposition	- 356 818,00
238	Avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles	60 000,00
<b>Chapitre 020 : Dépenses imprévues</b>		<b>- 180 000,00</b>
<b>Ordre</b>		<b>60 000,00</b>
<b>Chapitre 041 : Opérations patrimoniales</b>		<b>60 000,00</b>
2158	Autres installations, matériel et outillage techniques	60 000,00
<b>Total dépenses d'investissement</b>		<b>- 330 514,97</b>

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20161102-2016\_11\_02\_09-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/11/2016  
Publication : 04/11/2016

**Recettes d'investissement :**

<b>Réel</b>		<b>- 390 514,97</b>
<b>Chapitre 10 : Dotations, fonds divers et réserves</b>		<b>- 390 514,97</b>
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	- 450 514,97
10222	FCTVA	60 000,00
<b>Ordre</b>		<b>60 000,00</b>
<b>Chapitre 041 : Opérations patrimoniales</b>		<b>60 000,00</b>
238	Avances versées sur commandes d'immobilisations	<b>60 000,00</b>
<b>Total recettes d'investissement</b>		<b>- 330 514,97</b>

Le Conseil Communautaire,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 24/2012 du 27 décembre 2012 portant création de la Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 09/2015-BCL du 24 avril 2015 portant modification des statuts de la Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez ;

Vu la délibération n° 2015/09/23-08 du Conseil communautaire du 23 septembre 2015 portant création du budget annexe « déchets ménagers et assimilés » ;  
083-200036077-20161102-2016\_11\_02\_09-BF

Vu la délibération n° 2016/03/30-11 du Conseil communautaire du 30 mars 2016 portant budget annexe DIMA-Vote du budget primitif 2016 ;  
Réception par le préfet : 03/11/2016

Vu l'instruction comptable M14 ;

CONSIDÉRANT la nécessité de procéder à l'ajustement des inscriptions budgétaires.

CONSIDÉRANT l'avis favorable de la commission des finances du 17 octobre 2016.

CONSIDÉRANT l'avis favorable du bureau communautaire du 24 octobre 2016.

**Après en avoir entendu le rapport et après en avoir délibéré,**

**DÉCIDE**

**Article 1 :**

**D'ADOPTER** le rapport ci-dessus-énoncé.

**Article 2 :**

**D'APPROUVER** la décision modificative n°1 du budget annexe déchets ménagers et assimilés, telle que présentée ci-dessus.

**Résultat du vote : à l'unanimité des suffrages exprimés.**

Signé : Vincent Morisse, président